

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 38 (1900)  
**Heft:** 13

**Artikel:** Bonnes pour recrues  
**Autor:** XX.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-198101>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

— Eh bien, ma belle enfant, donnez-m'en trois décis.

La jeune fille revint bientôt avec un plateau portant un flacon et un élégant verre de cristal. Elle ne l'avait pas encore déposé sur la table, que M. Jean-David<sup>\*\*\*</sup> fronça les sourcils. Son œil expert de vieux vigneron avait été frappé immédiatement par la couleur du breuvage qu'on lui servait. « Hum ! murmura-t-il, il est bien jaune ! » Il flaira le vin avant de le verser et son front se plissa tout à fait : « Pas de fumet ! Quel diantre de Saint-Saphorin est-ce là ? » Et, ayant rempli son verre à moitié, il le porta aux lèvres et le repoussa tout aussitôt d'un geste violent.

— Fräulein ! enlevez-moi vite ça et remettez-le dans la seille à choucroute d'où vous l'avez tiré.

— Ché gombrends bas...

— Je vous dis que ce n'est pas du vin, encore moins du Saint-Saphorin 98.

— Foui, foui, c'être pien du Cinque-Saffrin !

— Du Saint-Saphorin de Jean-David<sup>\*\*\*</sup> ?

— Foui, foui, du Cinque-Saffrin de mossié Chan-David<sup>\*\*\*</sup>.

— Ah ! ben, elle est carabinée, celle-là... Jean-David<sup>\*\*\*</sup>, c'est moi-même, mademoiselle... Voici ma carte, ayez l'obligeance de la porter à votre patron et dites-lui que je l'attends !

— Le patron, il être à Basel pour acheter engore du vin.

— Ah ! c'est à Bâle maintenant qu'il remplit ses tonneaux?... Je comprends alors que le Saint-Saphorin change à la fois de teinte, de parfum et de goût... Brigand d'aubergiste, la belle réclame qu'il me fait !... Et madame, est-elle aussi à Bâle ?

— Foui, mossié.

— Alors, donnez-moi de quoi écrire. Je vais laisser à votre patron une lettre où il verra à quoi il s'expose en donnant mon nom à sa piquette.

Rageusement, M. Jean-David<sup>\*\*\*</sup> couvrit deux pages d'une écriture ferme et décidée. Cela le soulagea. Il glissa la lettre dans un pli, mit l'adresse et se leva pour partir. Mais sa colère ne s'était pas encore dissipée. Il allait et venait dans le café, au grand ahurissement de la sommière et de deux consommateurs qui, apparemment, ne savaient pas un traitre mot de français.

— Ne m'en veuillez pas, mademoiselle, si je m'emporte. Mais aussi, soigner son vin comme la prune de ses yeux et le trouver métamorphosé en une sauce dont on ne ferait pas du vinaigre, vous reconnaîtrez qu'il y a de quoi vous bouleverser ! Voyez-vous, j'apprendrais que mon fils, mon fils unique que je viens de placer à Langenthal, a mal tourné, que cela ne me tourmenterait pas davantage !... Moi qui avais cru votre patron un brave aubergiste, un homme d'honneur !... Scélérat de gargonier, va !... Il faudrait les brûler vifs, les malfaiteurs de cette espèce. Mais les lois sont trop douces de nos jours, et la justice de Berne, qui passait jadis pour raide, est sans doute aussi tombée dans la sensiblerie... Vous n'oublierez pas, mademoiselle, de remettre ma lettre à votre patron, en propres mains, s'il vous plaît... Ah ! et puis, tenez, vous lui donnerez encore ceci...

M. Jean-David<sup>\*\*\*</sup> tira d'un calepin un papier jauni, sur lequel il jeta un coup-d'œil satisfait, avant de le tendre à la sommière.

— Ce sont, dit-il, des vers du XV<sup>ème</sup> siècle. Votre patron sait le français comme moi ; il n'aura pas de peine à les comprendre. Ils lui montreront ce qu'on pensait à cette époque des cabaretiers de son acabit. On n'a jamais rien écrit et on n'écrira jamais rien de mieux. Pas besoin de me renvoyer le poème ; j'en ai toujours deux ou trois copies sur moi, à l'usage des... amis ; et puis, je le sais par cœur.

Et comme la sommière prenait le papier, M. Jean-David<sup>\*\*\*</sup> lui traduisit avec feu, en pur dialecte bernois, le morceau que voici :

#### BALLADE DES JOYEUX TAVERNIERS.

D'un jet de dard, d'une lance acérée,  
D'un grand faussard<sup>1</sup> ; d'une grosse massue,  
D'une guisarme<sup>2</sup>, d'une flèche ferrée,  
D'un braquemart<sup>3</sup>, d'une hache émoulue,  
D'un grand penard<sup>4</sup> et d'une bisaigué,  
D'un fort épieu<sup>5</sup> et d'une saqueboute<sup>6</sup> ;  
De maux<sup>7</sup> brigands puissent trouver telle route  
Que tous leurs corps fussent mis par morceaux,  
Le col coupé d'un bon branc<sup>8</sup> acherin<sup>9</sup>  
Déchirés soient de truite et de poureaux  
Les taverniers qui brouillent notre vin.

D'un arc turquois, d'une épée effilée  
Aient les paillardards la brouaille cousue,  
De feu grégeois la perruque brûlée,  
Et par tempête la cervelle épandue,  
Au grand gibet leur charogne pendue,  
Et brèvement puissent mourir de goutte.  
Ou je requiers et prie qu'on leur houte  
Parmi leurs corps force d'ardents barreaux ;  
Vifs écorchés des mains de dix bourreaux,  
Et puis bouillis en huile le matin ;  
Démembrés soient à quatre grands chevaux  
Les taverniers qui brouillent notre vin.

D'un gros canon la tête éarbouillée  
Et de tonnerre acablés en la rue  
Soient tous leurs corps, et leur chair déchirée  
De gros mâlins bien garnie et pourvue,  
De forts éclairs puissent perdre la vue,  
Neige et grésil toujours sur eux dégoutte,  
Avecques ce ils aient la pluie toute  
Sans que sur eux aient robes ni manteaux,  
Leurs corps tranchés de dagues et couteaux,  
Et puis trainés juisques en l'eau du Rhin ;  
Démompus soient à quatre-vingts marteaux  
Les taverniers qui brouillent notre vin.  
Prince, de Dieu soient maudits leurs boyaux,  
Et crever puissent par force de venin  
Ces faux larrons, maudits et déloyaux,  
Les taverniers qui brouillent notre vin.

Par une mimique expressive, M. Jean-David<sup>\*\*\*</sup> avait donné à sa traduction, presque la netteté de trait, la couleur crue de l'original ; aussi la sommière avait-elle accueilli les premiers vers par des « Mon Dié ! mon Dié ! » d'horreur et s'était-elle finalement bouché les oreilles.

— Cette ballade, mademoiselle, qui vous scandalise si fort, est un chef-d'œuvre. On l'attribue à Villon, un poète plus célèbre encore que votre Gottfried Keller et qui aimait comme lui le pur jus de la vigne, mais dont la conduite laissait quelque peu à désirer. Nos rimailleurs d'aujourd'hui sont plus rangés, mais ils se font buveurs d'eau et ne sont plus capables d'enfanter des vers de cette trempe... Sont-ils fouaillés de main de maître, ces abominables taverniers !

— Mon patron, il être pas si mauvais comme ceux-là de cette poème. Il prouillait pas toute le Cinque-Saffrin... Nous avons aussi du Cinque-Saffrin pour Sami.

— Du Saint-Saphorin pour Sami ? Qu'est-ce que c'est que ça ?

— Foui, du Cinque-Saffrin pour les Sami.

— Ah ! j'y suis, pour les amis... Voyons ce numéro-là. Seulement, vous savez, je n'ai plus la foi.

Cependant, quand il vit revenir la jeune fille avec un autre flacon, M. Jean-David<sup>\*\*\*</sup> fut transfiguré.

— Oh ! oh ! c'en est, cette fois ; oui, mon enfant, voilà ce qui s'appelle du Jean-David<sup>\*\*\*</sup> 98. Votre patron n'est donc pas encore tombé au dernier degré des étres... Ah ! divine goutte !... Comme cela vous remet le cœur à l'endroit... Deux décis encore, Fräulein, vite, vite, car mon train part dans dix minutes... Bien, c'est parfait... Adieu, mademoiselle... Donnez tout de même ma lettre et la vieille ballade au patron

<sup>1</sup> Sorte de halberdard. <sup>2</sup> Espèce de hache à deux tranchants. <sup>3</sup> Epée courte et large. <sup>4</sup> Lance ornée d'un pennon. <sup>5</sup> Sorte d'épieu. <sup>6</sup> Mauvais. <sup>7</sup> Sorte d'épée. <sup>8</sup> Acier. <sup>9</sup> Acier.

et dites-lui que s'il continue à vendre sous mon nom de la tisane de Bâle, le peuple rétablira la peine de mort et le bourreau lui fera « couic »... et à sa femme aussi... et à vous par dessus le marché... couic ! couic ! V. F.

#### La comptabilité d'un bailli de Morges.

Dans le courant du XVII<sup>e</sup> siècle, un nommé Risold, paveur, devint bailli de Morges, grâce à de hautes protections qu'on ne s'expliquait guère, et à sa qualité de membre du Deux-Cents. Mais ce dont beaucoup de gens ne se doutaient pas, c'est qu'il ne savait ni lire, ni écrire. Aussi, le premier soin du nouveau bailli, en arrivant dans son château, fut-il de faire appeler le secrétaire baillival. Ils convinrent, en particulier, que lorsqu'on viendrait demander le sceau d'un mandat, le bailli le renverrait pour être visé au Greffe. Et, pour le cas où il pourrait être scellé sans inconvénient, le secrétaire y mettrait dans un coin une légère marque qui servirait de règle au bailli. Lorsque cette marque ne s'y trouverait pas, le sceau serait refusé.

Comme le secrétaire baillival était un honnête homme, on fut fort content de monsieur Risold et de sa préfecture.

La première année, ce bailli étant à Berne pour rendre ses comptes, mit deux bourses sur la table. L'Avoyer lui demanda ses livres. Monsieur Risold dit que ne sachant ni lire, ni écrire, il n'en avait point, mais qu'il avait soigné la portion de LL. EE. dans une des bourses et mis sa part dans l'autre.

Le Sénat ne pouvant faire mieux, se mit à compter les bourses. On trouva que cette année la portion de Leurs Excellences était plus considérable que pendant les six ans des autres baillis.

Risold reçut de grands éloges pour son exactitude, et on l'exhorta à continuer.

Risold a fait un pavé qui existe peut-être encore dans une des cours du château de Morges. Ce pavé a été fait avec de petits cailloux du lac plats, quoique roulés, et posés de champ, avec compartiments, en partie couverts de gazons.

#### Bonnes pour recrues.

On a pu voir à Lausanne, au début de la première école de recrues de cette année, de jeunes fantassins se promenant dans les rues par groupes de dix ou douze sous la surveillance d'un caporal. C'étaient nos conscrits qui visitaient les curiosités de la capitale. Défense leur avait été faite de prendre l'air isolément, car, le lendemain de l'entrée au service, deux ou trois Valaisans, dit-on, venus pour la première fois à Lausanne, s'étaient égarés et n'avaient pas su retrouver le chemin de la caserne.

Comme tout ce qui est nouveau, la mesure prise par le commandant de l'école a fait quelque bruit dans les milieux civils aussi bien que militaires. D'aucuns y ont vu une atteinte à la liberté individuelle. D'autres, et nous sommes de leur avis, pensent que l'honorable instructeur en chef de la I<sup>re</sup> division a agi en bon père de famille. Toutes les mamans lui donneront raison.

Pour être colonel et commandant de place, on n'en est pas moins homme, que diable ! On a charge d'âmes, tout comme une directrice de pensionnat. Et si l'on prend des dispositions pour que les recrues soient toutes de retour à la chambrée au moment du coucher et se mettent, une demi-heure plus tard, à ronfler militairement, fédéralement, ce n'est pas par pur amour du règlement. On se dit qu'un village, à la montagne, dans les cités même, les mères sont en pensée avec leurs fils et se demandent, la nuit venue, s'ils dorment paisiblement dans

leurs dorsoirs quelquefois un peu bruyants, et si aucune mésaventure ne leur est arrivée.

Ils ont beau porter d'un air qu'ils s'efforcent de rendre crâne la longue capote bleue, le képi et le yatagan, ce sont souvent encore de naïfs et timides enfants que nos jeunes troupiers. Plusieurs, venus des montagnes et de haumeaux reculés, n'ont jamais entrepris le moindre voyage et voient une ville pour la première fois. Conscients de leur gaucherie, ils n'osent même pas demander leur chemin aux passants; ils s'embrouillent dans les 2217 marches d'escaliers de Lausanne, ils prennent une colline pour une autre, ne savent pas rentrer au bercail de la Pontaise, flageolent à l'idée d'une punition et mettent leur brave commandant dans des transes mortelles.

Mettez-vous donc un peu à la place du colonel Wassmer!

Pour rassurer plus complètement les mamans inquiètes, il y aurait, ce nous semble, à prescrire que les recrues, non seulement ne pourront se rendre en ville isolément, mais encore qu'elles devront se donner la main, à la manière des jeunes écoliers lorsqu'ils chantent: « A la grande bande ».

Au cas où le nombre des caporaux ne suffirait pas pour les promenades de leurs subordonnés, on pourrait confier les recrues les plus timides à la garde de bonnes d'enfants. Ces jeunes personnes connaissent fort bien la ville et, comme elles sont toutes de la Suisse allemande, elle apprendraient leur langue aux petits soldats, ce qui contribuerait bien plus puissamment que les discours d'abbaye à cimenter les liens qui doivent unir les confédérés.

Mais, objecterez-vous, la vertu de ces bonnes ne courrait-elle pas quelque péril?

Pas le moins du monde, car une femme est mieux gardée, chacun le sait, en compagnie de plusieurs hommes qu'avec un seul, fût-il le moins dégourdi des montagnards valaisans. Et puis, comme elles auraient, durant la promenade, toutes les attributions et prérogatives des sous-officiers, nul n'oserait leur adresser la parole un tantinet galante. XX.

**Solidarité helvétique.** — L'*Avenir musical*, rédigé par M. Romieux, constate avec une certaine amertume que le Comité des musiques du tir cantonal bernois a décidé d'engager la musique du régiment allemand, en garnison à Constance, pendant toute la durée du tir, y compris le jour officiel.

« Quel patriotisme et quelle délicatesse de procédés envers les sociétés musicales bernoises et surtout envers les vaillantes fanfares du Jura », s'écrie le journal que nous citons.

« Et dire, ajoute-t-il, que parmi les membres de ce Comité des musiques, il s'en trouvera qui monteront à la tribune, le jour officiel, pour lancer d'une voix émue, de chaleureux appels à la solidarité helvétique! »

Nous abondons dans le sens de l'*Avenir musical*.

**Tirez donc plus doucement!** — « Lorsque je passais ma première école militaire, à Colombier, nous écrivait un de nos abonnés neuchâtelois, l'emplacement du tir était alors près des allées, et les cibles échelonnées au bord du lac.

Par mesure de prudence, notre instructeur avait reçu l'ordre de faire, chaque fois, cesser le feu, pendant le passage du bateau à vapeur et jusqu'à ce qu'il soit hors de portée, c'est-à-dire qu'il eût dépassé le cap de Cortaillo. Un jour, en jeunes étourdis que nous étions, nous lâchâmes quelques coups de feu, qui, heureusement, ne firent de mal à personne, mais qui jetèrent l'alarme parmi les passagers du bateau.

Une plainte fut portée.

Cela nous valut une visite du commandant de l'école, qui vint vertement tancer notre instructeur.

« Mais, répondit celui-ci, tout interloqué, je le leur dis pourtant assez, à ces jeunes gens, seulement, mon commandant, ils ne connaissent pas encore le service!

— Et que diantre leur dites-vous, que leur commandez-vous?

— ... Je leur dis... je leur dis:... Quand vous voyez arriver le bateau à la pointe de Cortaillo, tirez plus doucement... tirez donc plus doucement!! » C. F. P.

### Onna femna qu'est livraïe.

Vo sèdès prâo cein que l'est quand on dit qu'on hommo livrè sa femna? L'est don quand la pourra pernetta est d'obedja dè tot demandâ à mesoura à se n'hommo!

Mâ! mâ! allâ-vo derè, est-te possibillio que l'âi aussè dâi z'hommo asse crouèts et asse pegnettès avoué lào femnès!

Oï! oï! y'ein a onco, et mè que vo ne crai-dès?

Ora, vo devenâ bin coumeint cein va dein on mènadzo iô 'na pernetta est dinse bredaie: tota la dzornâ, la pourra corsa est d'obedja dè rêssi se n'hommo quand l'âi faut oquie, que cein est rudo mau coumoudo d'adè roucanâ et l'âi piornâ: baillè-mè vai on franc veingt po 'na livrâ dè café; baillè-mè vai veingt centimes po on paquêt dè scoria, tant po dâo sucro, tant po dâo taba à niellâ, etc., etc., n'est-te pas 'na misère? Oï ma fai! faut sè fèrè mau dâi femnès que sè tràovont dinse, kâ, qu'est-te que l'âi a portant dè pe galé que d'avâi ti dou lo mimo porta-mounia et que tsacon pouessè l'âi veni preindrè quand l'a fauta!

Que voliâ-vo? on est pas ti lè mimo: ia dâi z'hommo que sont rances qu'on dianstre quand bin l'ont prâo dè tot, que sè corzont pi mau lo medzi et que l'ont poaire que lào mounia felâi trào rudo; y'ein a dâi z'auto que sè démaufiont dè lào femnès po cein que l'ardzeint, quand l'ein ont, lào bourlè dein lè patès et le vont sèna à droite et à gause po dâi folèrâ; mâ ia assebin dâi gaillâ que livront lào femnès pè lào fauta: l'est cliâo z'espèces d'estâfiès que rupont tot pè lo cabaret et que sè font atant dè cousons que ma chôqua dè savâi se ia oquie à l'hotò po mettrè couaire dein la mermita. Cliâo z'iquie, l'est dâi routès que meretèriont lo Chalevai!

Mâ, cliâo femnès que sont dinse livraïès sont pas tant foulès et sè diont que pisque lào z'hommo est asse rapace avoué leu po l'ardzeint, faut que l'ein aussant dè n'entra façon et sè geinont pas, quand l'est défrou, dè reveindrè ein catson sai on sa dè froumeint, sai on quarteron dè truffès, dâi zâo, àobin oquie d'auto et y'ein a mimameint prâo, quand lào z'hommo pioncè bin adrai, que sè relaivont dâo lhi et que vont, ein pantet, farfouilli permî sè z'haillons et se poivont trovâ lo porta-mounia dein lè fattès dâi tsaussès, l'ont astout fe man-basse su on part dè francs. Et quand bin l'est mau fé dè robâ, font bin!

Barbolon étâi on gaillâ que ne baillivè assebin què tot justo à sa femna, assebin la pourra Fanchette, que cé commerço eingrindzivè, s'étâi messè su lo pi d'allâ l'âi foradzi dein sè z'haillons, quand droumessai.

Barbolon, que rotdâvè pè lè fairès avâi adè prâo ardzeint, que tagnâi dè coutema dein on petit satson ein couai que sè liettâvè avoué on bet dè figalla, et la Fanchette avâi bio dju dè lo trovâ la né sein pi allumâ la cliaira.

Ora, Barbolon s'étâi-te apèqu d'oquie àobin avâi-te oïu 'na né qu'on rebouillivè permî sè z'haillons? N'ein sè rein, mâ tantia qu'on dzo que revegnâi dè la faira avoué dè la mounia, s'ein va catsi son satson pè l'étrabillio, dein lo loyi, et remontè ào pailo po s'allâ reduirè.

L'avâi ruminâ dè djuî on bon tor à sa femna po l'âi fèrè passâ lo goût dè l'âi accrotsi dinse se n'ardzeint tandi la né. Vo z'allâ vaire coumeint l'a fe:

Don, clia né quie, quand la Fanchette eut oïu que Barbolon ronclliavè bin adrai, le soo dâo lhi ein catson, cambè se n'hommo et la vouaiquie à foradzi à noviyon permî lè tsaussès, la roulière, lo gilet, mâ le ne tràovè rein hormi on bocon dè papai pilyi ein quatre, coumeint on beliet dè banqua.

— Vouaitieint-vai cein que l'est cosse! sè dese la Fanchette ein allumeint lo craisu.

C'étâi tot bounameint on mot dè beliet iô y'avâi marquâ:

« Yè catsi ma mounia à l'hotò su lo ratéli, drai derrâi la tsana. »

— Ah! ah! se sè dese, te tè démaufiè d'oquie, vilho Jui que t'è! et t'as met cé beliet po tè rassoveni iô t'as fourrà te n'ardzeint et t'as poaire qu'on tè robè! Et bin, m'ein faut caquies picès assebin! allein-vai vaire derrâi clia tsana!

Et le tracè à pi dètsau à l'hotò; mâ derrâi la tsana, min dè satson; ein pregneint on tabouret po vouaii bin adrai, le tràovè onco on mot dè beliet iô sè desâ: « Me n'ardzeint est dein dzenelhire, dedein lo nid à la Grizette. » (L'étâi 'na dzenelhie que l'aviont batsi dinse).

— Clia tserravouè! sè dese la Fanchette, lo gailla a sondzi qu'on allâvè soveint fotemassi pè lo ratéli et sè peinsâ qu'on tràovèrè sa mounia dâo premi coup; po cein l'a de: faut la remisâ à on autr'eindrâi! Mâ, ten'as pas onco asse fin nâ què mè, Barbolon! Mein vé allâ tot lo drai à la dzenelhire.

Le va don reinfelâ on cotiyon, met dâi vilhès chargnès et tracè avoué on falot ào courti iô étiont lè dzenelhiès.

Dein lo nid dè la Grizette, le tràovè chix z'âo, que mèt dein son grèdon, mâ l'èut bô rebouilli pè lo fond, n'ia vâi min dè satson, mâ femameint on troisièmè beliet iô y'avâi inscrit ào gryon: « Yè boutâ mon satson à l'hotò, dein la tepena dè burò. »

« Tè preigno pi avoué tè heliets, tsancro, dè fou! peinsâ adon la Fanchette. Enfin faut onco allâ vaire dein clia tepena! »

Le returnè don à l'hotò et dein la tepena, mè on beliet iô Barbolon desâi:

« Pisque t'as remoâ la tsana, va mè queri on » verro et pisque t'as trovâ bin dâi z'âo à la » dzenelhire et que t'as prâo burò dein la tepena, fâ-mè tot lo drai 'na boun'omelette. » Te mè portèrè tot cein ào lhi, se tè plliè! »

**THÉÂTRE.** — La saison de comédie touche à sa fin. Pour prendre congé des Lausannois, qui, cet hiver, lui ont été très fidèles, notre excellente troupe donnera deux ou trois représentations d'une pièce à grand spectacle: **Le Tour du monde d'un gamin de Paris** (5 actes et 12 tableaux), par M. Ernest Morel. La première représentation aura lieu demain dimanche, à 8 heures.

La rédaction: L. MONNET et V. FAVRAT.

On s'abonne au

## CONTEUR VAUDOIS

dès le 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre. Les nouveaux abonnés reçoivent gratuitement les numéros du mois précédant la date de leur abonnement.

Prix: Suisse, 1 an, fr. 4,50; 6 mois, fr. 2,50.

Bureau du CONTEUR: Rue Pépinet, 3.

Annonces: Agence Haasenstein et Vogler.

Le docteur Vicomte de SAINT-ANDRI, à Alexandrie (Egypte), écrit: « Pour la reconstitution du sang chez les personnes anémiques j'ai toujours obtenu les résultats escomptés avec les **Pilules hématogènes du docteur Vindvogel**. Je considère ce remède comme étant le plus efficace dans toutes les formes d'anémie. »

125 pilules à fr. 4.50. — Dépôt dans toute pharmacie.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.